

À l'occasion de la comparution des ministres concernés devant les comités parlementaires, le gouvernement s'engage à fournir de l'information sur les droits de la personne dans les pays bénéficiaires de l'assistance canadienne au développement. Vu la nature du sujet traité, les comités voudront sans doute tenir de telles réunions à huis clos. Reconnaisant qu'il ne s'agit pas d'un domaine dans lequel il existe des réponses ou des solutions parfaites, le gouvernement sera heureux de considérer toutes suggestions qui émaneront de telles réunions.

Recommandation

- iii) qu'en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, l'ACDI effectue un «examen annuel APD-Droits de la personne» qui sera déposé au Parlement et renvoyé à ce Comité et au Comité permanent des droits de la personne.

Acceptée en partie

En évaluant la situation des droits de la personne dans le monde, le ministère des Affaires extérieures et l'ACDI sont conscients des intérêts et des préoccupations d'un grand nombre de Canadiens. Le gouvernement a la ferme intention de tenir des consultations étroites et efficaces avec des groupes, des institutions et des organisations non gouvernementales du Canada sur les questions relatives aux droits de la personne.

Le gouvernement accepte de présenter des commentaires sur les questions des droits de la personne par la voix du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de la ministre des Relations extérieures à l'occasion d'une de leur comparution devant le CPAECE et le Comité permanent des droits de la personne. Il estime que le dépôt au Parlement de rapports annuels contenant des évaluations et des jugements sur des cas concrets ne servirait pas les intérêts du Canada en matière de politique extérieure. Il ressort de l'expérience d'autres pays, et du Canada dans une certaine mesure, que de tels rapports deviennent eux-mêmes la cible de critiques et de contestations qui ont pour effet de compromettre l'efficacité des recours que nous offrent les voies diplomatiques normales. Le gouvernement n'en reconnaît pas moins le rôle important que joue le Parlement, et particulièrement le CPAECE, ainsi que le Comité des droits de la personne, dans l'examen de la politique extérieure du Canada, dont le programme d'APD fait partie.